

Augmentation de capital réservée aux salariés : Ne nous laissons pas berner !

Sous couvert de remercier les salariés du CA pour leur mobilisation depuis le début de la crise sanitaire, le CA veut nous faire croire qu'il nous accorde une « remise exceptionnelle » de 30%.



On savait qu'avec la financiarisation du modèle et la mise en place de l'intéressement et de la participation, la reconnaissance du travail des salariés serait malmenée, c'était sans compter sur l'imagination de nos dirigeants !

Par le canal de l'offre faite aux salariés, le groupe se refinance régulièrement sur leur dos, afin de couvrir les aléas de son activité financière hasardeuse, qui entraîne une baisse du PNB Financier alors que le PNB d'activité des salariés a augmenté pendant la crise.

Devons-nous supporter ce système qui, depuis longtemps déjà, ignore la reconnaissance de notre travail, réalisé dans des conditions difficiles, et encore plus difficile pendant cette période de crise sanitaire ?

La CGT réclame une VRAIE reconnaissance des efforts fournis par les salariés par :

- ✓ L'augmentation collective et pérenne des salaires
 - Et pas seulement 0,3 ou 0,8 % toujours en dessous de l'inflation
- ✓ La reconnaissance financière des difficultés particulières en période de crise sanitaire par le versement d'une prime exceptionnelle cotisée et fiscalisée
 - Pour aussi financer notre système de santé notamment, mis à mal par toutes les exonérations possibles, et pourtant indispensable pour affronter la pandémie !
- ✓ Des absences autorisées pour gérer les cas contact et les fermetures de classes
 - Payées à 100% et sans impact sur les congés, pris en charge par le CA
- ✓ L'amélioration des conditions de travail et sanitaires par l'accompagnement du télétravail
 - Avec prise en charge de l'installation nécessaire, le défraiement des charges de production payées par le télétravailleur, la mise en œuvre d'une déconnexion obligatoire pour respecter les temps de travail

Obtenir la juste et légitime reconnaissance de notre travail

Impose des actions, oui : des actions collectives de revendication !